



BUDGET ANNEXE OM

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la communauté de communes.
- Il est le bilan financier de la communauté de communes qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2022

Recettes de fonctionnement	3 023 199,13 €
Dépenses de fonctionnement	- 3 079 527,70 €
Résultat de l'exercice 2022	- 56 328,07€
Excédent reporté 2021	+ 399 102,31€
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2023	342 774,24€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011)

ARTICLE	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	Eau et Assainissement	3 030,83	2 959,28	3 194,33
60612	Energie - Electricité	9 970,94	16 576,83	15 308,65
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	46,96	
60621	Combustibles	7 236,61	3 018,98	5 706,31
60622	Carburants	151 340,82	159 815,08	195 651,92
60624	Produits de traitement	506,40	0,00	
60628	Autres fournitures stockées	110 130,71	106 342,71	121 259,03
60631	Fournitures d'entretien	1 777,03	277,47	259,61
60632	Fournitures de petits équipements	1 021,00	2 452,70	2 666,81
60636	Vêtement de travail	10 695,00	8 341,43	7 536,07
6064	Fournitures administratives	1 360,33	3 347,90	856,87
6068	Autres matières et fournitures	156,57	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	916 590,28	1 005 851,73	1 125 215,01
6132	Locations immobilières	9 600,00	9 600,00	2 400,00
6135	Locations mobilières	7 703,76	7 036,71	8 816,91
61521	Terrains	7 329,86	0,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 151,42	1 008,00	9 438,31
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	3 504,00
61524	Bois et forêts	0,00	0,00	
61551	Matériel roulant	26 659,19	44 102,70	38 603,14
61558	Autres bien mobiliers	3 907,36	3 709,20	5 046,00
6156	Maintenance	3 934,45	10 700,89	14 237,99
6161	Assurance multirisques	25 486,65	20 552,65	16 881,47
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	4 173,00	6 870,40	1 630,01
6188	Autres frais divers		40,00	1 860,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	599,94	
6226	Honoraires	34 488,00	28 154,10	72 478,10
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	1 508,18
6231	Annonces et insertions	8 695,52	7 127,98	4 962,56
6232	Fêtes et cérémonies	660,48	491,25	140,10
6236	Catalogues et imprimés	1 064,40	1 941,93	14 535,75
6238	DIVERS		5 463,00	576,00
6241	Transports de biens			1 944,00
6251	Voyages et déplacements	0,00		
6256	Missions	341,10	360,70	2 359,84
6257	Réceptions			66,50
6261	Frais d'affranchissement	145,12	470,35	157,99
6262	Frais de télécommunications	7 694,46	7 960,85	10 096,34
627	Services bancaires et assimilés	0,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 311,63	12 981,58	-2,00
6288	Autres services extérieurs		1 140,00	
63512	Taxe foncière	3 482,00	3 530,00	3 668,00
6355	Taxe et impôts sur les véhicules	4 632,00		
637	Autres impôts et taxes...(autres organismes)	97 840,00	142 213,10	179 673,20
	TOTAL	1 475 116,92	1 625 086,40	1 872 237,00



Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

Pour 2022, elles s'élèvent à 1 8272 237,00€. On observe une augmentation de 247 150,30€ par rapport à 2021. Principalement :

- 60622 – Carburant : + 36 000 €
- 60628 – Autres fournitures non stockées : + 15 000 € (il s'agit de pièces de mécanique pour la régie). Les dépenses de frais mécaniques par prestataire (61551) baissent de 5 500 €.
- 6226 – Honoraires : Étude et accompagnement pour la mise en œuvre de la RS : 57 405,60 €
- 6236 – Catalogues et imprimés : 14 535,75 € = outils de communication dans le cadre de l'appel à projet CITEO
- 6256 – Missions : 2 359,84 € pour des remboursements de frais de déplacements au gardien de déchetteries (Baudinard et Artignosc) qui ne dispose pas de véhicule de service
- 637 – Autres impôts et taxes : + 37 460 € : la TGAP est passée de 35€/tonne en 2021 à 45€/tonne en 2022

Détail du 611 – contrats de prestations

TIERS	OBJET	2020	2021	2022
ALTA SUD	VERIFICATION EXTINCTEURS DECHETERIES ET CENTRE			699,60 €
AZUR VALORISATI	TRAITEMENT DES OMR		466 278,30 €	554 772,24 €
BEVANCON TERRAS	VIDANGE DU RESERVOIR			450,00 €
CDG du VAR	ASSISTANCE RETRAITE	600,00 €		100,00 €
CCLGV			1 770,00 €	630,00 €
CONSTANS	TRAITEMENT GRAVATS INERTES	2 424,00 €	348,00 €	
CLOACA MAXIMA	MISA A DISPO CAMION HYDROCUREUR		3 802,48 €	
CSDU 04	Traitement OMR	452 796,94 €	33 139,26 €	
DE BRESC JOS	TRAITEMENT GRAVATS INERETS	1 944,69 €	3 778,74 €	7 809,21 €
DERICHEBOURG EN	ENLEVEMENT FERRAILLES	3 609,29 €	5 354,38 €	4 239,10 €
DRAGUIGNAN ASSAINISSEMENT		1 770,00 €		
DRAGUIGNAN TRAN	Collecte exceptionnelle EMR			1 519,20 €
DUVILLARD	ENTRETIEN CLIMATISATION BUREAUX VILLECROZE		226,92 €	
ECORECEPT	TRAITEMENT BOIS	140 990,47 €	98 560,06 €	83 902,33 €
ESAT	ENTRETIEN LINGE	164,30 €		
EXA RENT	TRANSPORT OMR		38 610,00 €	75 129,86 €
EYRIEY Franck	FORFAIT MAINTENANCE SUR SITE			1 002,00 €
HAUT VAR AGRI	TRAVAUX DE BROYAGE DECHETERIE VILLECROZE	19 184,00 €		
JC DEBOUCHE	VIDANGES FOSSES SEPTIQUES DECHETERIES		808,80 €	
LA PETITE FERME	RENFORT AMBASSADEUR DU TRI-MOANA LOTOU			3 744,00 €
LA PROTECTIO	VISITE ANNUELLE EXTINCTEURS DECHETERIES	2 152,80 €	832,80 €	
LAVERIE DU RUOU	ENTRETIEN LINGE CENTRE TECHNIQUE	1 792,80 €		
MICROMEGA	LOGICIEL DE GESTION DES PESEES			564,00 €
ONYX MEDITER	CHARGEMENT VIEUX BOIS CT			660,00 €
OREDUI	Enlèvement et Traitement des DDS	18 609,78 €	50 203,99 €	47 455,18 €
PESAGE PRO 83	VERIFICATION PERIODIQUE DU PONT BASCULE	840,00 €		
PIZZORNO EEA	MISE A DISPO CAMION HAUTE PRESSION +		3 000,67 €	2 440,52 €
SABAN Jeremy	AUDIT ET 3 JOURNEE DE COACHING			1 599,20 €
Service Action	COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE DASRI			114,00 €
SE.RA.HU	TRAITEMENT ET COLLECTE HUILES MOTEUR	517,78 €	79,20 €	
SINAPS	GEOLOCALISATION VEHICULES -	1 831,68 €		
SMED	UTILISATION DU QUAI DE TRANSFERT DE MALAMAIRE	26 514,20 €	84 987,60 €	77 647,35 €
SO FO VAR	Traitement des encombrants	80 862,26 €	79 373,11 €	115 691,89 €
THOT 3 D	INTERVENTION SUR SITE - REPARAMETRAGE PC			114,00 €
VALEOR	Tri et conditionnement EMR + JMR + Cartons	124 955,58 €	127 066,57 €	146 973,42 €
	Rattachement charges	35 029,71 €	8 058,13 €	-2 042,09 €
	TOTAL	916 590,28 €	1 005 851,73 €	1 125 215,01 €



2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS				
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	643,23	627,92	646,00
6336	Cotisations CNFPT et cente de gestion	16 258,57	16 661,74	16 175,80
6338	Autres impôts et taxes... sur rémunérations	1 929,28	1 883,70	1 937,37
64111	Personnel titulaire	598 660,48	621 069,18	618 051,79
64131	Personnel non titulaire	156 937,62	127 039,43	148 291,61
64138	Autres indemnités non titulaires	0,00		
64162	Emplois avenir	0,00		
64168	Autres emplois d'insertion	5 821,62	12 695,10	12 464,38
6451	Cotisations à l'URSSAF	123 148,03	115 036,88	120 898,67
6453	Cotisations aux caisse de retraite	159 234,79	164 087,80	168 543,48
6454	Cotisations aux ASSEDIC	6 590,70	5 659,55	6 473,24
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 944,00	30 524,03	33 701,08
6456	Versement au FNC du supplément familial	0,00		3 296,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 068,78	7 372,22	7 548,00
6472	Prestations familiales directes	0,00		
6474	Versement aux autres œuvres sociales	30,64	30,92	
6475	Médecine du travail, pharmacie	36,00		96,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00		200,00
6488	Autres charges	0,00		
TOTAL		1 101 303,74	1 102 688,47	1 138 323,42

Ces dépenses s'élèvent à 1 138 323,42 € soit une hausse de 3% par rapport à 2021. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la communauté de communes.

Au 31 décembre 2022, les effectifs du service Valorisation des déchets sont :

- 2 agents administratifs
- 9 agents Collecte Ordures ménagères
- 2 agents collecte des PAV
- 3 agents transfert des flux
- 2 agents atelier mécanique
- 4 gardiens déchetteries
- 1 agent gestion haut de quai et CT
- 2 agents gestion technique du service
- 2 ambassadeurs du tri - compostage

Le montant des subventions octroyées aux crèches augmente de 20 000 € par rapport à 2021 qui avait été impacté par la crise sanitaire.



3°) LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

66- CHARGES FINANCIERES				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 387,31	2 589,38	1 764,38
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-412,26	-426,25	-445,68
66116	Intérêts bancaires et sur opération de financement	0,00		
TOTAL		2 975,05	2 163,13	1 318,70

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La Communauté de Communes a 1 emprunt à charge pour la déchetterie de St Andrieu (dernière annuité en 2023).

4°) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	Titres annulés	111 382,00		7 290,00

Elles s'élèvent à 7 290,00€. Il s'agit de la régularisation de la redevance camping pour un établissement.

5°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 60 356,80€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Chapitres	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	CA2022
013	Atténuation de charges	15 065,49	28 700,00	56 054,10
70	produits des services	457 154,16	462 000,00	551 740,18
73	Impôts et taxes	2 116 472,00	2 331 000,00	2 399 953,00
74	Dotations, subventions	3 176,64	-	1 465,72
75	autres produits	0,99	-	10 283,56
76	produits dfinanciers			
77	produits exceptionnels	5 397,54	-	937,57
TOTAL RECETTES REELLES		2 597 266,82	2 821 700,00	3 020 434,13

1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Pour 2022, ils s'élèvent à 551 740,18€ :

265 618,89 € au titre de la redevance spéciale et camping et facturation des pro en déchetteries

286 121,29 € de revente des matériaux de tri et déchetteries

2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Il s'agit du produit de la TEOM dont le taux a été augmenté en 2022 (14%) et qui est impacté par la revalorisation des bases opérée par les services de l'Etat.



3°) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Remboursement de salaires pour des contrats aidés pour 1 465,72 €.

4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 10 282,56 pour la location de l'habitation au centre technique de Sillans. Il a été procédé en 2022 à la régularisation des 3 dernières années

5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 937,57€. Ce montant correspond à des remboursements divers (EDF).

6°) ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 56 054,10 €. Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance de la mairie pour les agents en arrêt maladie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	182 234,64 €
Dépenses d'investissement	- <u>345 403,83€</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 163 169,19€
Déficit d'investissement reporté 2021	- <u>19 364,23 €</u>
Déficit global d'investissement à reporter au BP 2022	- 182 533,42€

❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Opérations	
Acquisition colonnes	210 060,00
composteurs collectifs	4 177,20
bacs roulants	7 800,00
Pinces pour collecte PAV	35 863,85
Matériel et outillage	10 674,34
Locaux DEEE et DMS	55 116,00
Emprunts	18 947,44
Opérations d'ordre	2 765,00
TOTAL	345 403,83

Le montant des investissements réels réalisés en 2022 s'élève à 323 691,39 € (hors remboursement d'emprunts et opération d'ordre).



❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 182 234,64€. Elles comprennent :

✓ **Les recettes réelles :**

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 52 345,21€
- Les subventions d'équipement : 69 532,63 €

✓ **Les recettes d'ordre :**

- Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 60 356,80 € qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2022 se répartit de la manière suivante :

- L'état d'endettement s'élève à 20 71,82. Pour l'année 2022, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 18 947,44€ ; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 18 748.11€ .

RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		399 102,31	19 364,23	
Opérations de l'exercice	3 079 527,20	3 023 199,13	345 403,83	182 234,64
TOTAUX	3 079 527,20	3 422 301,44	364 768,06	182 234,64
Résultats de clôture		342 774,24	163 169,19	

RESULTATS DE CLOTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		399 102,31	19 364,23		19 364,23	399 102,31
Opérations de l'exercice	3 079 527,20	3 023 199,13	345 403,83	182 234,64	3 424 931,03	3 205 433,77
TOTAUX	3 079 527,20	3 422 301,44	364 768,06	182 234,64	3 444 295,26	3 604 536,08
Résultats de clôture		342 774,24	163 169,19			
Restes à réaliser			224 906,00	214 620,00	224 906,00	214 620,00
Totaux cumulés	3 079 527,20	3 422 301,44	589 674,06	396 854,64	3 669 201,26	3 819 156,08
RESULTATS DEFINITIFS		342 774,24	192 819,42		- 149 954,82	

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2022 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023.